

Signature de l'accord interministériel sur la complémentaire santé 26 janvier 2022

Déclaration de la CFDT :

Madame la Ministre,

Qui aurait parié sur l'aboutissement de la négociation et un tel accord historique pour les agents de la Fonction publique de l'Etat, même encore quelques mois en arrière ?

La CFDT Fonctions publiques porte la revendication de la participation financière des employeurs publics à la complémentaire Santé et Prévoyance des agents publics depuis une quinzaine d'années. Mais c'est il y a presque trois ans que les premières pierres ont été enfin posées :

- Loi de transformation de la Fonction publique en 2019 : sans revenir sur nos désaccords de ce fond avec cette loi, la CFDT se souvient qu'elle a été la seule -lors du vote article par article en CCFP- à voter en faveur de deux articles habilitant le gouvernement à procéder par ordonnance sur la négociation collective et la protection sociale complémentaire.
- A l'été 2020, nous parvenons à vous convaincre de reprendre ces sujets et vous vous engagez sans réserve, avec loyauté et sans jamais dévier. Les ordonnances sont donc publiées dans les délais impartis en février 2021.
- La négociation s'engage immédiatement et aboutit dans les délais permettant la publication des textes avant les échéances électorales du printemps 2022.

Pendant la négociation, la CFDT accepte et porte l'idée d'un accord interministériel qui -avec l'adhésion obligatoire- est le seul dispositif à même de garantir à tous les agents de la Fonction publique de l'Etat un socle de garanties de bon niveau, indépendamment du statut (fonctionnaire, contractuel, apprenti, ...) et du ministère dans lequel on travaille.

Aujourd'hui, notre signature est sans réserve et elle traduit un engagement : pas seulement celui des quinze années passées, mais aussi celui des semaines et mois et années à venir pour améliorer encore les garanties dont doivent bénéficier les agents de l'Etat mais aussi des deux autres versants, en santé et en prévoyance, pour faire valoir la négociation à tous les niveaux et pour faire vivre les commissions paritaires de pilotage et de suivi, ainsi que les comités de suivi.

Il est des négociations qui marquent, et la CFDT ne manquera de faire valoir les apports du dialogue social à notre démocratie et à l'intérêt général car nous sommes bien devant une réforme de justice sociale.

Enfin, je n'oublie pas ce que cet accord doit à nos négociateurs, et je salue et remercie ici l'ensemble de nos interlocuteurs, de votre Cabinet mais aussi de la Dgafp et des moyens qui ont été mis pour faire de cette négociation une réussite.

On dit souvent que seules les défaites sont orphelines. A n'en pas douter, nous sommes donc là devant une belle victoire pour les agents de la Fonction publique de l'Etat et les employeurs des versants Territorial et Hospitalier seraient bien inspirés de faire au moins aussi bien.